



Commission  
européenne



Coordinated Activities  
on the Safety of Products



# CASP 2024

## Mini-radiateurs électriques

### Rapport final d'activité

# TABLE DES MATIÈRES

Liste des abréviations .....	III
Synthèse.....	IV

## PARTIE I

<b>Aperçu de l'activité</b> .....	<b>2</b>
ASM participantes .....	2
Champ d'application du produit.....	2
Critères de test .....	3
<b>Échantillonnage et test</b> .....	<b>5</b>
Distribution de l'échantillonnage .....	5
Processus de test.....	5
<b>Résultats des tests</b> .....	<b>6</b>
Aperçu des résultats des tests et principales conclusions .....	6
Résultats par clause de test.....	7
Conclusions des résultats des tests .....	7
<b>Évaluation des risques et mesures correctives</b> .....	<b>8</b>
Résultats de l'évaluation des risques .....	8
Mesures correctives .....	8
<b>Conclusions et recommandations</b> .....	<b>9</b>
Conclusions .....	9
Recommandations aux parties prenantes.....	10

## PARTIE II

<b>En quoi consistent les projets CASP ?</b> .....	<b>12</b>
<b>Plan de travail pour les activités spécifiques aux produits</b> .....	<b>13</b>
<b>Processus et outils pour les ASP</b> .....	<b>14</b>

## Liste des abréviations

<b>CASP</b>	Activités coordonnées en matière de sécurité des produits
<b>IRC</b>	Indice de résistance au cheminement
<b>DG JUST</b>	Direction générale de la justice et des consommateurs
<b>CE</b>	Commission européenne
<b>EEE</b>	Espace économique européen
<b>AELE</b>	Association européenne de libre-échange
<b>EN</b>	Norme européenne
<b>UE</b>	Union européenne
<b>IM</b>	Réunion intermédiaire
<b>ASM</b>	Autorité de surveillance du marché
<b>ASP</b>	Activité spécifique à un produit
<b>SAGA</b>	Évaluation des risques de Safety Gate
<b>DEEE</b>	Déchets d'équipements électriques et électroniques

# Synthèse

## Objectifs

L'objectif principal du projet d'activités coordonnées en matière de sécurité des produits (CASP) est de protéger la santé et la sécurité des consommateurs européens en aidant les autorités nationales des pays de l'UE/AELE chargées de la surveillance du marché (ASM) à

mieux coordonner leurs activités. Les ASM participent conjointement à l'échantillonnage, aux tests et à l'évaluation des risques de produits spécifiques dans le cadre du projet CASP.

## Champ d'application du produit

L'activité couvrait les mini-radiateurs électriques dont la largeur et la hauteur ne dépassaient pas 40 cm et 30 cm respectivement. Il s'agit de radiateurs portatifs

par ventilateur, de radiateurs radiants, de radiateurs enfichables et de radiateurs en céramique.

## Principaux critères de test et résultats

L'activité portait sur le test de mini-radiateurs électriques par rapport à la norme **EN 60335-2-30:2009 + A13:2022** (y compris l'amendement **A2:2022**), qui

traite de la sécurité des radiateurs électriques d'appoint à usage domestique.

Au total, 43 échantillons (54 %) ne répondaient pas à au moins une des exigences du plan de test. L'examen de l'étiquetage (avertissements, marquages et instructions) effectué par les ASM ont montré que 27 (34 %) étaient non conformes. Au total, 50 échantillons (62 %) sur 80 ne répondaient pas à au moins une des exigences.

## Conclusions

Cette activité a mis en évidence l'importance d'un étiquetage approprié pour réduire les risques de choc électrique et d'incendie, alors que la popularité de ces produits ne cesse de croître. En réponse, les ASM ont

imposé des sanctions aux opérateurs économiques et leur ont demandé d'améliorer ou de retirer les produits non conformes<sup>1</sup>.

## Principales recommandations aux parties prenantes

### Pour les consommateurs

- ▶ N'achetez pas un produit qui n'est accompagné d'aucune instruction ni de coordonnées dans l'UE;
- ▶ Tenez votre radiateur électrique à l'écart des enfants, de l'eau et des vêtements mouillés;
- ▶ N'obstruez pas les grilles de ventilation, ne touchez pas l'élément chauffant, n'utilisez pas d'adaptateur de voyage pour brancher le produit, ne le laissez pas allumé pendant votre sommeil;
- ▶ N'utilisez pas le produit s'il est cassé et n'essayez pas de le réparer vous-même.

### Pour les opérateurs économiques

- ▶ La loi impose de fournir toutes les informations sur les produits, y compris les instructions et les avertissements destinés aux consommateurs, dans la langue du pays de vente;
- ▶ Si vous vendez un produit dans un pays spécifique, vérifiez le type de prises utilisées dans ce pays.

### Pour les organismes de normalisation

- ▶ Veillez à ce que la norme couvre correctement les mini-radiateurs enfichables;
- ▶ La norme doit prévoir des exigences concernant la taille, la lisibilité, l'emplacement, la couleur et le contraste des avertissements sur l'emballage et le produit.

<sup>1</sup> Jusqu'au 02.04.2025 (inclus).



# Partie I

## Aperçu de l'activité

### ASM participantes

		Pays	ASM
1		Croatie	Inspection d'État
2		Chypre	Département des services électriques et mécaniques, ministère des transports, des communications et des travaux publics <sup>2</sup>
3		Estonie	Autorité de régulation technique et de protection des consommateurs
4		Allemagne	Gouvernement du district de Düsseldorf
			Centre de compétence Surveillance du marché – Autorité de supervision du commerce – Gouvernement de Haute-Bavière
5		Irlande	Commission de la concurrence et de la protection des consommateurs
6		Lettonie	Centre de protection des droits des consommateurs
7		Lituanie	Autorité nationale de protection des droits des consommateurs
8		Luxembourg	ILNAS — Département de la surveillance du marché
9		Malte	Autorité maltaise de la concurrence et de la consommation
10		Suède	Office national suédois de la sécurité électrique
11		Italie	Chambre de commerce de Milan Monza Brianza Lodi
			Chambre de commerce de Turin

### Champ d'application du produit

Les mini-radiateurs électriques constituent une solution de chauffage compacte et efficace pour les espaces intérieurs. Ces unités portables sont conçues pour une utilisation facile, permettant aux utilisateurs de les brancher simplement et de bénéficier d'une chaleur immédiate.

<sup>2</sup> Les ASM ne peuvent participer au projet CASP que dans le cadre des tests. Elles participent au processus de test, mais ne sont pas impliquées dans les discussions et la prise de décision et ne prennent pas part aux réunions d'activité.

**Tableau 1: Description du champ d'application du produit**

	Sous-catégorie de produit	Photo	Description
Dans le champ d'application	Radiateur à ventilateur		Un radiateur à ventilateur utilise un élément électrique pour générer de la chaleur et un ventilateur pour souffler l'air chaud dans la pièce. Il est compact, portable et permet de chauffer rapidement.
	Radiateur radiant		Un radiateur radiant émet un rayonnement infrarouge qui réchauffe directement les objets et les personnes se trouvant sur son passage, plutôt que de chauffer l'air. Il fournit une chaleur instantanée, ce qui le rend adapté au chauffage localisé.
	Radiateur enfichable		Un radiateur enfichable est un petit radiateur électrique portable qui se branche directement sur une prise murale. Il est pratique pour une utilisation personnelle dans des espaces restreints, tels que les chambres à coucher, et offre un chauffage rapide et localisé.
	Radiateur en céramique		Un radiateur en céramique utilise un élément chauffant en céramique pour produire de la chaleur, qui est ensuite distribuée par un ventilateur.
Hors du champ d'application	Tous les radiateurs électriques d'une hauteur supérieure à 40 cm et d'une largeur supérieure à 30 cm		Par exemple, les plinthes chauffantes (voir l'image de gauche), les panneaux chauffants, les systèmes de chauffage central.  Les prises, fusibles et adaptateurs fournis avec les produits n'entraient pas dans le champ d'application des tests CASP 2024.

## Critères de test

Les mini-radiateurs électriques ont été testés par rapport à la norme EN 60335-2-30:2009, relative à la sécurité des radiateurs électriques d'appoint à usage domestique. Le plan de test final complet est présenté au Tableau 3.

**Tableau 2: Plan de test final pour les mini-radiateurs électriques**

Normes EN 60335-2-30:2009 + A13:2022 (y compris l'amendement A2:2022)		
Clause	Exigences	Commentaires
7	Marquages et instructions	Notez également si le marquage CE et le logo DEEE sont présents. Les deux sont nécessaires, mais l'examen de la conformité à la directive DEEE n'entrait pas dans le champ d'application de CASP 2024. Doit utiliser la langue officielle du pays de vente et doit identifier le fabricant ou le distributeur établi dans l'EEE.
8	Protection contre l'accès aux pièces sous tension	
10	Alimentation d'entrée et courant	
11	Chauffage	
13	Courant de fuite et rigidité diélectrique à température de fonctionnement	
15	Résistance à l'humidité	
19	Fonctionnement anormal	Des produits simples et peu coûteux ont été échantillonnés. Aucune exigence de l'annexe R n'a été testée. Le produit doit être sûr, aussi bien lorsqu'il fonctionne normalement que lorsqu'il est défectueux.
20	Stabilité et risques mécaniques	Les radiateurs peuvent facilement se renverser, ce qui constitue un grave problème.
21	Résistance mécanique	
22	Construction	
23	Conducteurs internes	
25	Raccordement au réseau et câbles souples extérieurs	
27	Disposition pour la mise à la terre	
29	Distances dans l'air, lignes de fuite et isolation solide	Aucun test de suivi (annexe N) n'a été effectué pour les tests de cette ASP. Si l'IRC du matériau était inconnu, les lignes de fuite mesurées étaient simplement indiquées.
30	Résistance à la chaleur et au feu	Notez les éventuelles non-conformités lors de l'inspection visuelle et d'un contrôle dimensionnel (à l'aide des jauges et sur la base des fiches standard). Le test des prises/fusibles/adaptateurs ne fait pas partie du champ d'application de CASP 2024.

# Échantillonnage et test

## Distribution de l'échantillonnage

Le processus d'échantillonnage a été réalisé par les ASM sur la base de la distribution de l'échantillonnage convenue lors de la réunion intermédiaire. Au total, 80 produits ont été échantillonnés par les ASM participantes en vue d'être testés, en ligne et auprès de magasins physiques.

En raison du calendrier du processus d'échantillonnage, en été, plusieurs ASM ont rencontré des difficultés pour collecter des échantillons. Si l'échantillonnage avait eu lieu en hiver, les résultats auraient pu être différents. Le caractère saisonnier de la disponibilité des produits sur le marché a probablement eu une influence sur les résultats du test.

## Processus de test

Le laboratoire de test pour cette activité a été sélectionné à l'issue d'une procédure d'appel d'offres lancée en mars 2024. Les spécifications de l'appel d'offres ont été envoyées à 149 laboratoires de l'UE/AELE identifiés dans le cadre de la stratégie d'engagement des laboratoires de l'équipe du projet. Chaque laboratoire a été invité à soumettre une offre comprenant des informations détaillées sur les prix, la documentation justifiant leur certification, l'expérience pertinente des experts et les modèles de rapports de test.

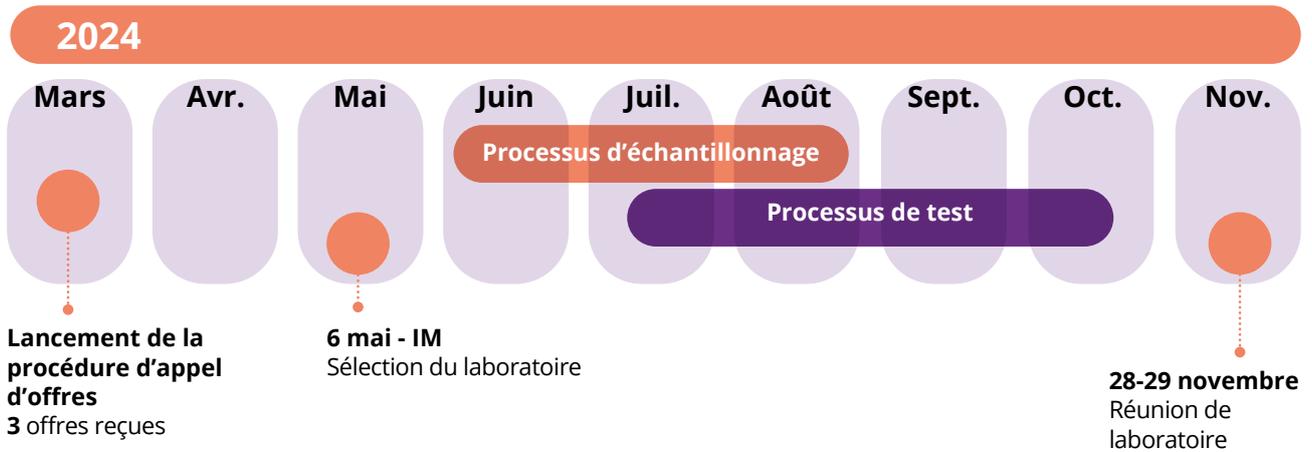
Dix laboratoires ont présenté une offre dans le délai imparti. Sur la base de l'exhaustivité et de la compétitivité de leurs offres, trois laboratoires ont été présélectionnés et invités à un entretien.

Toutefois, l'un des trois laboratoires a retiré son offre car il ne pouvait plus garantir une capacité de test suffisante pour ce projet.

Lors de la réunion intermédiaire, les ASM ont reçu les analyses comparatives de la qualité technique et des aspects financiers des offres présentées par les laboratoires. Les ASM ont sélectionné le laboratoire qui a obtenu le plus grand nombre de points, attribués à l'aune de la qualité technique et de la compétitivité financière.

Après la sélection du laboratoire, les ASM avaient deux mois pour collecter les échantillons et les envoyer au laboratoire.

**Figure 1: Chronologie du processus d'échantillonnage et de test**



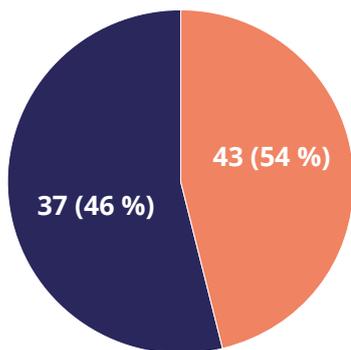
## Résultats des tests

### Aperçu des résultats des tests et principales conclusions

Sur les 80 échantillons testés, 43 produits (54 %) ne respectaient pas au moins une des exigences techniques du plan de test, comme l'illustre le graphique suivant.

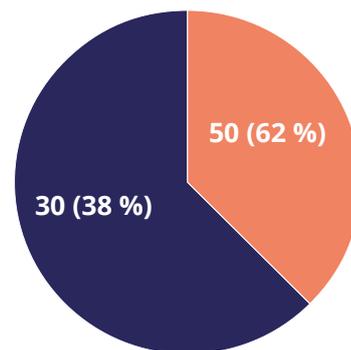
Si l'on englobe les résultats des tests réalisés par le laboratoire et les contrôles des avertissements, des marquages et des instructions effectués par les ASM, 50 échantillons (62 %) ne respectaient pas au moins une des exigences requises.

**Figure 2: Résultats des tests excluant les vérifications d'avertissements, de marquages et d'instructions (N=80)**



■ Non conformes

**Figure 3: Résultats des tests incluant les vérifications d'avertissements, de marquages et d'instructions (N=80)**



■ Conformes

En ne s'intéressant qu'aux avertissements, marquages et instructions, 27 échantillons (34 %) sur 80 ne répondaient pas à ces exigences. Ces 27 échantillons ne répondaient pas non plus aux exigences du plan de test. Les principales raisons de la non-conformité étaient les suivantes:

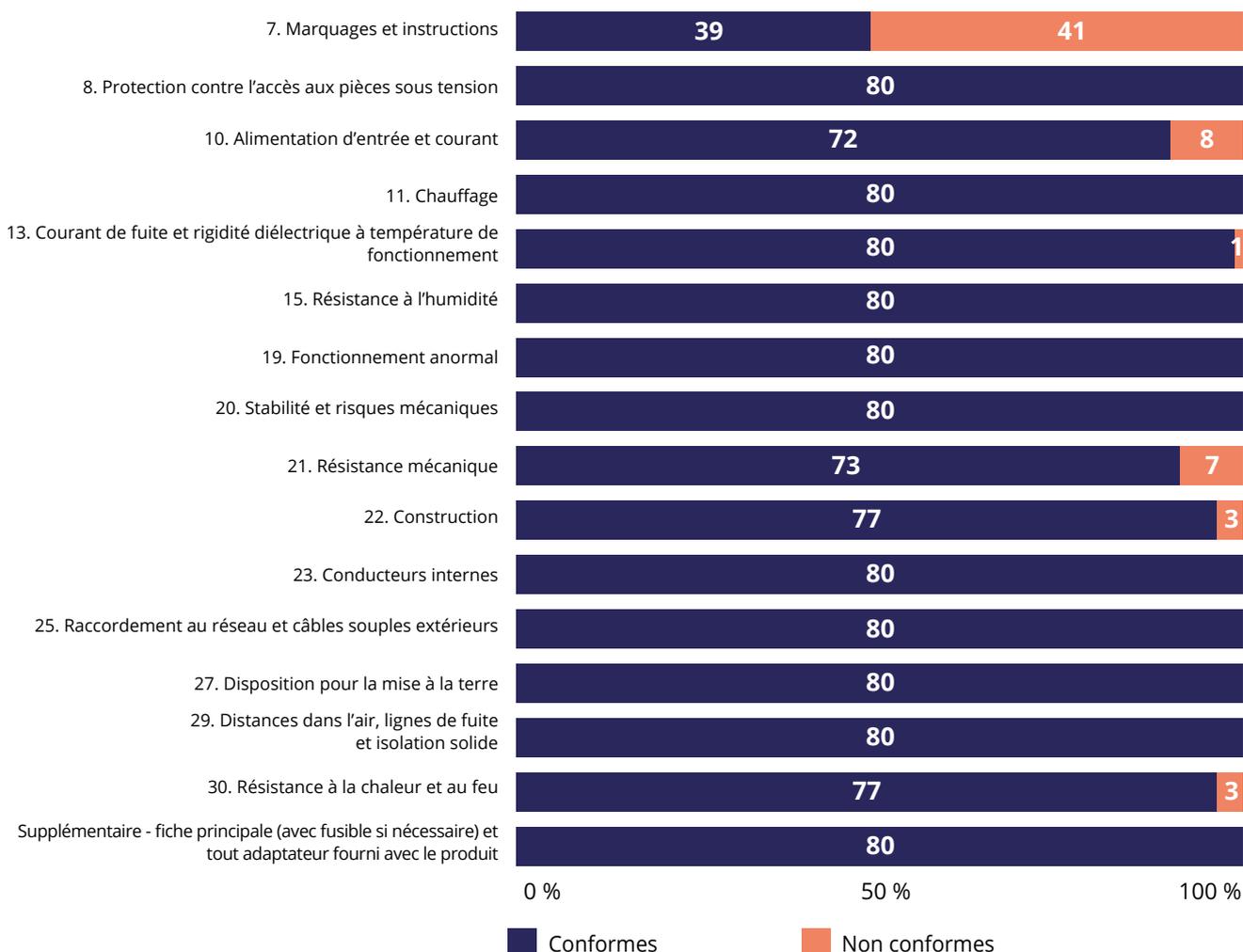
- ▶ des informations non disponibles dans la langue officielle du pays de vente (15 échantillons);
- ▶ des avertissements manquants pour tenir les enfants de trois ans éloignés du radiateur (7 échantillons);
- ▶ des identifiants manquants pour le fabricant à l'intérieur ou à l'extérieur de l'UE/EEE (5 échantillons).

## Résultats par clause de test

En regardant les résultats pour la norme **EN 60335-2-30:2009 + A13:2022 (y compris l'amendement A2:2022)**, les clauses qui ont produit un nombre important d'échecs sont la clause 7: Marquages et instructions et, dans une moindre mesure, Alimentation d'entrée et courant (clause 10), ainsi que Résistance mécanique (clause 21).

Comme le montre la Figure ci-dessus, 3 échantillons ont échoué au test de construction (clause 22) et 3 au test de résistance à la chaleur et au feu (clause 30). Le laboratoire a également testé la clause 25 sur le câble d'alimentation des produits, les experts ayant souligné que les fabricants tentent souvent de réduire les coûts sur les câbles.

**Figure 4: Résultats des tests par clause**



## Conclusions des résultats des tests

Ces dernières années, le marché a connu un afflux de petits radiateurs bon marché, probablement en raison de la hausse des coûts de l'énergie. Malgré leur prix abordable, l'incidence des défaillances liées à la qualité de la construction est restée relativement faible, ce qui suggère un niveau constant de qualité du produit.

Le principal problème rencontré concerne **les marquages et les instructions**. Parmi ces problèmes, citons l'absence de marquage, des instructions inadéquates ou

l'utilisation de langues qui ne sont pas adaptées au pays de vente. Les radiateurs peuvent présenter des risques pour la sécurité s'ils sont mal utilisés, par exemple s'ils sont placés à proximité de matériaux inflammables. Il est donc essentiel que les consommateurs reçoivent des informations complètes sur la sécurité.

Cette activité a montré **des divergences dans la consommation d'énergie**. Certains radiateurs présentaient des niveaux de consommation d'énergie qui s'écartaient

considérablement des valeurs nominales (marquées). En général, ces écarts ne présentaient pas de risques pour la sécurité, mais étaient liés à des problèmes de performance.

En outre, certains produits présentaient **une résistance mécanique insuffisante**; si le boîtier d'un radiateur a ten-

dance à se briser facilement, il peut exposer des pièces sous tension, ce qui présente un risque de choc électrique. Dans le cas des radiateurs à ventilateur, cela peut également exposer des pièces mobiles dangereuses, telles que les pales du ventilateur.

## Évaluation des risques et mesures correctives

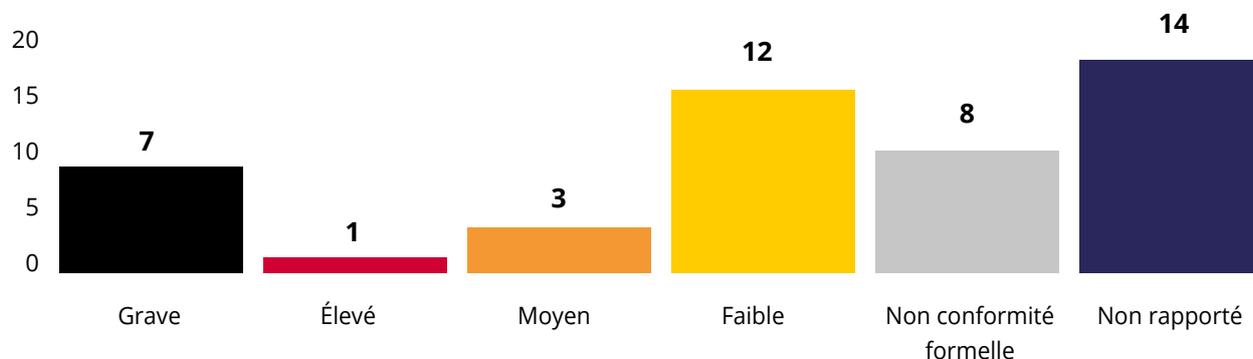
### Résultats de l'évaluation des risques

Les mini-radiateurs électriques ne peuvent être mis sur le marché que s'ils sont conformes aux exigences du règlement relatif à la sécurité générale des produits (RSGP)<sup>3</sup>. Lorsqu'il s'agit d'évaluer si un produit présente un risque, il convient de respecter les principes énoncés dans la décision d'exécution (UE) 2019/417 de la Commission fixant les lignes directrices pour la gestion du système d'échange rapide d'informations de l'Union européenne (lignes directrices Safety Gate)<sup>4</sup>.

Au total, 50 (62 %) échantillons étaient non conformes. Au total, 43 échantillons (54 %) ne répondaient pas aux exigences des tests réalisés par le laboratoire, et 27 (34 %) ne respectaient pas les exigences en matière d'avertissement, de marquage et d'instructions.

Sept échantillons ont été jugés comme présentant un risque grave, un comme présentant un risque élevé, trois un risque moyen, et 12 un risque faible. La Figure 5 montre le niveau de risque des échantillons non conformes<sup>5</sup>.

**Figure 5: Niveau de risque des échantillons non conformes**



### Mesures correctives

Sur la base des résultats des tests et des évaluations des risques effectuées, les ASM déterminent les mesures correctives à prendre concernant les produits qui ne sont pas conformes à la législation de l'UE et/ou aux normes applicables.

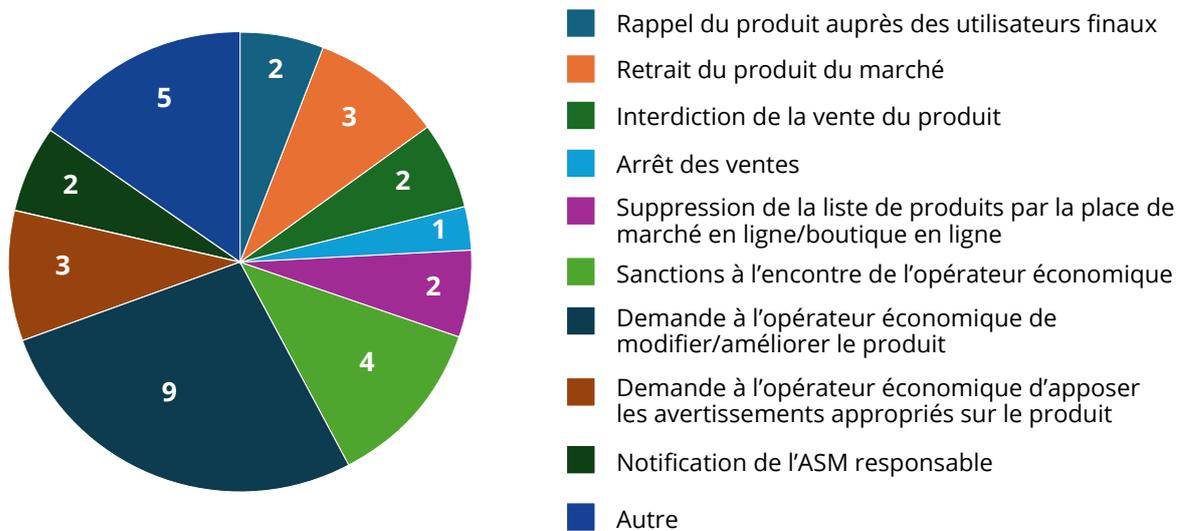
La Figure 6 présente les mesures correctives prises à l'encontre des produits non conformes.

<sup>3</sup> Règlement (UE) 2019/1020 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 sur la surveillance du marché et la conformité des produits.

<sup>4</sup> Décision d'exécution (UE) 2019/417 de la Commission du 8 novembre 2018 fixant les lignes directrices pour la gestion du système d'échange rapide d'informations de l'Union européenne — «RAPEX» — établi par l'article 12 de la directive 2001/95/CE relative à la sécurité générale des produits ainsi que de son système de notification [notifiée sous le numéro C(2018) 7334].

<sup>5</sup> Les produits qui satisfaisaient aux exigences des tests, mais pas à celles en matière d'étiquetage, sont signalés par l'étiquette «Non-conformité formelle».

**Figure 6: Mesures prises à l'encontre des produits non conformes (N=33)<sup>6</sup>**



En outre, lorsqu'un risque grave est identifié, les ASM sont légalement tenues de soumettre une notification par l'intermédiaire du système d'alerte rapide Safety Gate, conformément à l'article 26 du RSGP <sup>7</sup>.

Sur la base du RSGP et du règlement (UE) 2019/1020<sup>8</sup>, il est recommandé de notifier les mesures prises à l'encontre des produits présentant un risque moins que grave.

## Conclusions et recommandations

### Conclusions

L'activité a évalué la sécurité de mini-radiateurs électriques, révélant que 54 % des échantillons ne répondaient pas à au moins une des exigences du plan de test. Ces dispositifs étant de plus en plus utilisés, en raison de leur facilité d'utilisation et des économies qu'ils permettent de réaliser, les avertissements, les marquages et les instructions deviennent essentiels. Ils fournissent aux utilisateurs des informations essentielles sur l'utilisation correcte du produit, contribuant ainsi à réduire les risques de chocs électriques et d'incendie.

En réponse, les ASM ont demandé aux opérateurs économiques de modifier ou d'améliorer les produits qui ne répondaient pas aux exigences, de les retirer du marché et de veiller à ce qu'ils portent les avertissements appropriés. En outre, des sanctions ont été imposées à certains opérateurs économiques.

<sup>6</sup> Jusqu'au 02.04.2025 (inclus).

<sup>7</sup> Règlement (UE) 2023/988 du Parlement européen et du Conseil du 10 mai 2023 relatif à la sécurité générale des produits.

<sup>8</sup> Règlement (UE) 2019/1020 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 sur la surveillance du marché et la conformité des produits.

## Recommandations aux parties prenantes

Les recommandations suivantes sont fondées sur les résultats des tests et des discussions entre les ASM au cours du projet.

### Pour les consommateurs

Avant d'acheter le produit:

- ▶ N'achetez pas un produit qui n'est pas accompagné d'instructions ou dont les instructions ne sont pas rédigées dans votre langue. Si vous achetez un produit en ligne et que vous vous rendez compte qu'il n'y a pas d'instructions, renvoyez-le et informez-en les autorités chargées de la protection des consommateurs;
- ▶ Ne faites confiance qu'aux produits dont les coordonnées du fabricant ou de l'importateur sont basées dans l'UE.

Pendant l'utilisation du produit:

- ▶ Tenez votre radiateur électrique à l'écart des enfants, de l'eau et des vêtements mouillés;
- ▶ Ne bloquez pas les grilles d'aération des mini-radiateurs électriques avec un objet;
- ▶ Ne touchez pas l'élément chauffant;
- ▶ N'utilisez pas le mini-radiateur électrique si le produit est cassé ou présente des dommages visibles;
- ▶ Si le mini-radiateur électrique tombe en panne, n'essayez pas de le réparer vous-même;
- ▶ N'utilisez pas de mini-radiateurs électriques enfichables avec des adaptateurs de voyage;
- ▶ Ne laissez pas le mini-radiateur électrique allumé lors de votre sommeil;
- ▶ Vérifiez sur [Safety Gate](#) si le produit que vous achetez a été identifié comme dangereux;
- ▶ Signalez tout problème de sécurité ou tout accident lié à votre produit à votre autorité de protection des consommateurs sur [Consumer Safety Gateway](#).

### Pour les opérateurs économiques

- ▶ Apposez sur le radiateur tous les avertissements, marquages (y compris le marquage CE) et instructions requis, conformément à la norme;
- ▶ La loi impose de fournir toutes les informations sur les produits, y compris les instructions et les avertissements destinés aux consommateurs. Elles doivent être rédigées dans la langue du pays où le produit est vendu;
- ▶ Si vous vendez un produit dans un pays spécifique, vérifiez le type de prises utilisées dans ce pays. Les prises ne sont pas les mêmes dans l'UE/AELE.
- ▶ Signalez tout problème de sécurité ou accident dont vous avez connaissance aux autorités compétentes via le [Safety Business Gateway](#).

### Pour les organismes de normalisation

- ▶ Veillez à ce que la norme couvre correctement les mini-radiateurs enfichables. Par exemple:
  - L'emplacement du radiateur par rapport à la prise n'est pas clair. Les radiateurs enfichables sont des «appareils portatifs» au sens de la norme. Au lieu d'un cordon d'alimentation, ils ont des broches de connexion intégrées. L'avertissement «ne pas placer sous une prise de courant» prête à confusion/est dénué de sens pour ce type de produit et devrait être corrigé;
  - Il n'est pas clair si les tests au marteau doivent être effectués lorsque le radiateur est branché. Il semblerait judicieux d'évaluer cette condition, car toute rupture dans une telle position pourrait exposer des pièces sous tension. La norme devrait préciser dans quelles conditions les tests au marteau doivent être effectués.
- ▶ La norme doit prévoir des exigences concernant la taille, la lisibilité, l'emplacement, la couleur et le contraste des avertissements sur l'emballage et le produit. La clause 7.14 de la norme EN 60335-1 définit les dimensions minimales des marquages et stipule que: «À moins que des couleurs contrastées ne soient utilisées, moulées, gravées ou estampées, les marquages doivent être en relief ou avoir une profondeur sous la surface d'au moins 0,25 mm». Toutefois, il a été estimé que le fait d'autoriser des avertissements importants en matière de sécurité sans contraste entre le texte et l'arrière-plan, en s'appuyant simplement sur un effet d'ombrage, ne permettait pas d'obtenir une clarté suffisante. Pour les petits produits, la taille minimale autorisée pour le texte est également très réduite.



# Partie II

## En quoi consistent les projets CASP ?

Les projets d'activités coordonnées en matière de sécurité des produits (CASP) permettent une coopération étroite entre les autorités de surveillance des marchés (ASM)

des pays de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) dans le but de garantir la sécurité des produits sur le marché unique.

## Les projets CASP 2024 comportent sept activités de test spécifiques aux produits ainsi que deux activités horizontales

**Les participants aux activités spécifiques aux produits (ASP)** testent les produits sélectionnés collectivement et échantillonnés sur leurs marchés nationaux respectifs. Les produits sont testés dans des laboratoires accrédités de l'UE/AELE conformément à des critères de test adoptés d'un commun accord.

Les CASP 2024 comprennent également une activité de renouvellement des tests. Basée un plan de test identique à celui adopté lors de la campagne de test précédente pour une certaine catégorie de produits, cette initiative de réitération des tests prévoit la reprise d'activités de surveillance du marché à grande échelle pour les produits concernés, en vue de vérifier leur niveau de conformité au bout d'une certaine période.



**ASP 1**  
Tétines  
pour bébés



**ASP 2**  
Chaises hautes



**ASP 3**  
Guirlandes  
lumineuses



**ASP 4**  
Radiateurs électriques  
miniatures



**ASP 5**  
Cigarettes  
électroniques jetables



**ASP 6**  
Bicyclettes  
pour enfants



**ASP 7**  
Jouets à base de « slime »  
(nouveaux tests)

**Les activités horizontales (AH)** font office de forum d'échange de connaissances pour les ASM. Avec l'aide d'experts techniques spécialisés dans les domaines concernés, les participants élaborent des approches, des procédures et des outils pratiques communs en vue d'assurer la surveillance du marché.

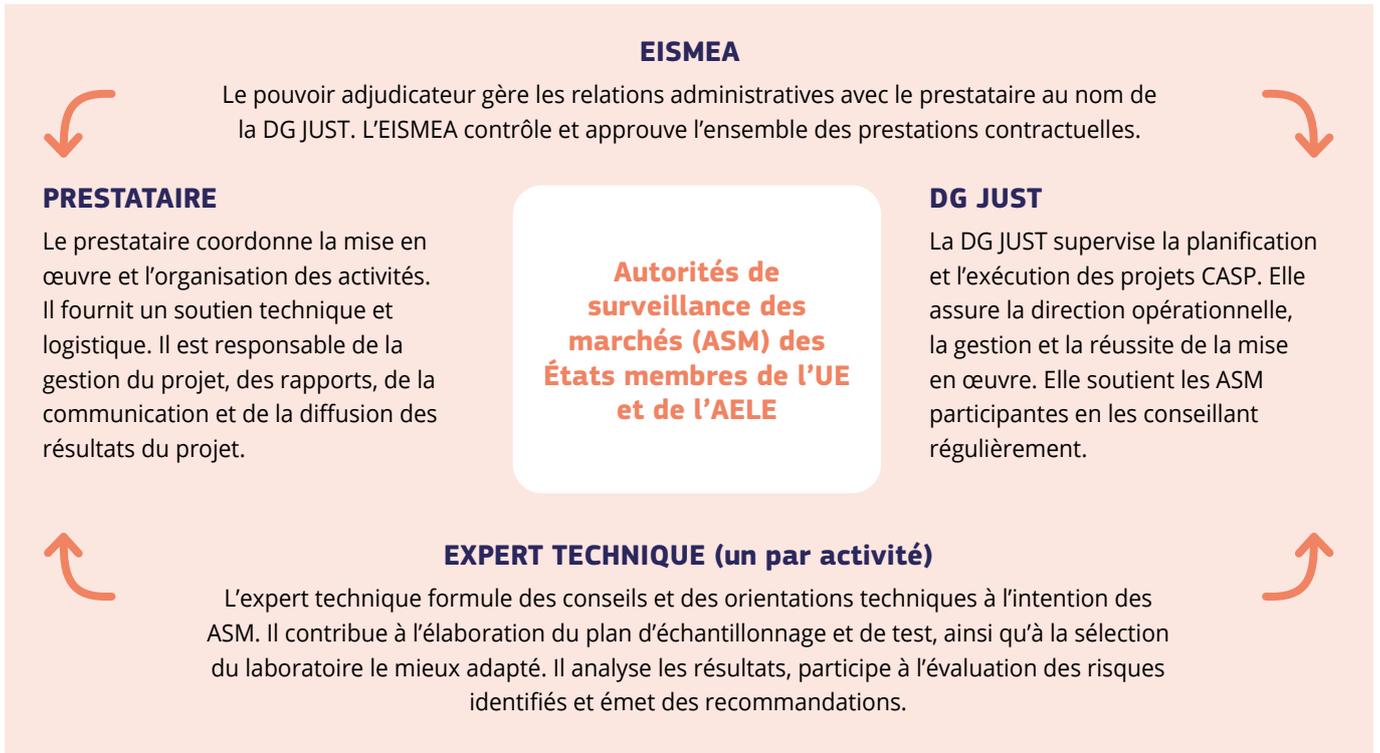


**AH 1**  
Normalisation –  
utilisation des normes  
par analogie

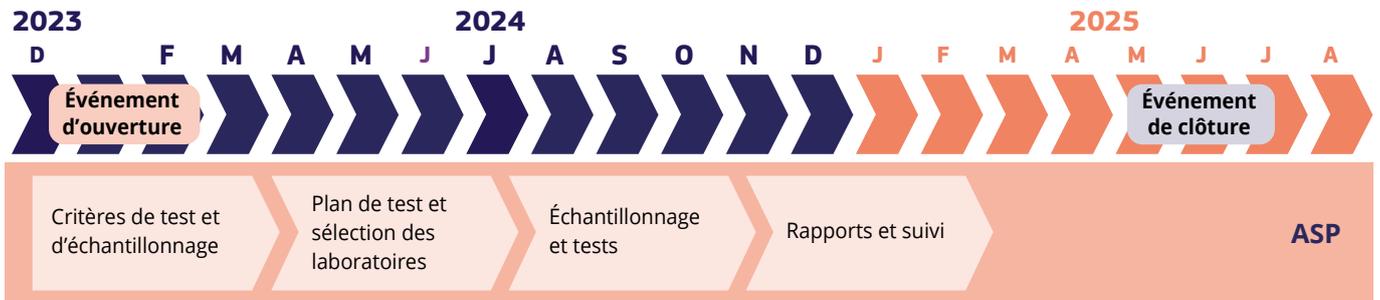


**AH 2**  
Kit de démarrage  
pour les nouveaux  
participants

## Rôles et responsabilités



## Plan de travail pour les activités spécifiques aux produits



Lancement	Échantillonnage et tests	Rapports	Communication externe
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recherche documentaire</li> <li>Entretiens visant à déterminer le champ d'application</li> <li>Ébauche du plan de test et d'échantillonnage</li> <li>Recensement des laboratoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procédure d'appel d'offres pour les laboratoires</li> <li>Sélection des laboratoires et attribution des contrats</li> <li>Échantillonnage et transport</li> <li>Processus de test et rapports correspondants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation des risques</li> <li>Coordination des mesures adoptées par les ASM</li> <li>Ébauche des rapports finaux</li> <li>Élimination des échantillons ou renvoi aux ASM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration d'une boîte à outils de communication</li> <li>Élaboration de messages informatifs</li> <li>Lancement d'une campagne de communication</li> <li>Analyse d'impact</li> </ul>



## Processus et outils pour les ASP

### 0 Processus pré-CASP

La DG JUST procède à un exercice de définition des priorités en collaboration avec les ASM afin de sélectionner les catégories de produits à inclure dans chaque projet CASP. Ce processus de sélection englobe à la fois les nouvelles catégories de produits et celles ayant déjà donné lieu à des tests dans le cadre d'un projet CASP précédent.

### 1 Validation des plans de test et d'échantillonnage

Les experts techniques élaborent les plans de test en s'appuyant sur les priorités retenues par les ASM et les principaux dangers identifiés au niveau des produits. Les versions préliminaires sont présentées lors des réunions de lancement, puis affinées et validées par les participants.

### 2 Sélection des laboratoires

L'équipe du prestataire répertorie les laboratoires de test, puis les contacte afin d'obtenir des devis préliminaires et autres informations pertinentes. La procédure d'appel d'offres est déclenchée à l'issue des réunions de lancement, les offres faisant alors l'objet de comparaisons et d'évaluations. Lors des réunions intermédiaires, les ASM sélectionnent un laboratoire pour chaque activité.

### 3 Recueil et transport des échantillons

Les ASM prélèvent des échantillons sur leurs marchés nationaux, effectuent les contrôles préliminaires et les envoient au laboratoire de test sélectionné.

### 4 Tests et remise des rapports de tests

Le laboratoire teste les échantillons conformément au plan de test convenu. Les ASM vérifient et valident les rapports de tests.

### 5 Évaluation des risques

Les experts techniques et les ASM procèdent à des évaluations des risques pour tous les échantillons qui ne respectent pas les exigences des tests.

### 6 Mesures adoptées par les ASM

Les autorités de surveillance du marché prennent des mesures correctives pour les produits qui ne répondent pas aux exigences et publient des notifications sur le système d'alerte rapide Safety Gate.

### 7 Communications externes

La campagne de communication externe sera lancée lorsque tous les résultats des tests auront été validés. Elle est déployée par le biais d'activités d'engagement impliquant des médias et des influenceurs, elles-mêmes soutenues par des activités de diffusion auprès des parties prenantes.

## Communication externe

### Outils de communication

- ▶ **Rapports finaux** pour chaque activité et pour le projet CASP 2024 ;
- ▶ **Fiches d'information** ;
- ▶ **Jeu #ProductGo et ressources connexes** ;
- ▶ **Dossier de presse et ressources pour les médias sociaux.**

### Canaux de communication

Les supports de communication sont diffusés via les canaux suivants :

- ▶ Visibilité sur [ec.europa.eu](https://ec.europa.eu) ([Safety Gate](#), page web [CASP](#), section des [actualités EISMEA](#)) ;
- ▶ Comptes de médias sociaux de la DG JUST et de l'EISMEA ;
- ▶ Canaux de communication des ASM ;
- ▶ Sélection d'influenceurs partenaires ;
- ▶ Sélection de partenariats médiatiques.

**COMMISSION EUROPÉENNE**

Direction générale de la justice et des consommateurs

Direction «Consommateurs»

Unité B4 Sécurité des produits et système d'alerte rapide

E-mail: [JUST-B4@ec.europa.eu](mailto:JUST-B4@ec.europa.eu)

La Commission européenne ne peut être tenue pour responsable d'aucune conséquence résultant de la réutilisation de la présente publication.

© Union européenne, 2025.

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander une autorisation directement aux détenteurs des droits concernés.

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse: [https://europa.eu/european-union/index\\_fr](https://europa.eu/european-union/index_fr)



Office des publications  
de l'Union européenne

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2025  
ISBN 978-92-68-26506-2  
doi:10.2838/3820422